

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article363>



Projet de programmes et Socle commun 2015

- Archives -

 **CONSEIL SUPÉRIEUR
DES PROGRAMMES**

Date de mise en ligne : vendredi 24 avril 2015

**Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés**

Présentation du projet de programmes pour l'école élémentaire et du nouveau socle commun de compétences

Projets de programmes des cycles 2, 3 et 4

Le Conseil Supérieur des Programmes a présenté à la ministre en charge de l'éducation nationale les projets de programmes des cycles 2, 3 et 4 qui seront soumis à une consultation nationale dans les prochaines semaines. De nouvelles grilles horaires sont conçues pour la mise œuvre à la rentrée 2016 de ces programmes à l'école élémentaire et collège.

Les projets de programmes sont disponibles en PJ et sont présentés sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid87938/projets-de-programmes-pour-l-ecole-elementaire-et-le-college.html>

Dans les 'volets 3' des projets de programmes des cycles 2 et 3 téléchargeables ci-dessous se trouvent des liens vers des exemples de programmation ou d'activités et des éléments d'explicitation. Ils ont été rédigés par les groupes d'élaboration des projets de programmes mais ne sont pas des éléments constitutifs des programmes et ne peuvent avoir de caractère prescriptif.

Horaires

Volume horaire du cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire
Français *	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langue vivante	54 heures	1 heure 30
EPS	108 heures	3 heures
Arts plastiques et visuels, éducation musicale	72 heures	2 heures
Questionner le monde, enseignement moral et civique**	90 heures	2 heures 30
Total	864 heures	24 heures

* Français : 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0h30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Le temps hebdomadaire consacré aux récréations ne saurait excéder 2 heures. La durée de chaque récréation est à moduler en fonction de la durée de la demi-journée. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière

équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires.

Volume horaire du cycle de consolidation (CM1 et CM2)

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire
Français *	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langue vivante	54 heures	1 heure 30
EPS	108 heures	3 heures
Sciences et technologies	72 heures	2 heures
Arts plastiques et visuels, éducation musicale, histoire des arts	72 heures	2 heures
Histoire et géographie, enseignement moral et civique **	90 heures	2 heures 30
TOTAL	864 heures	24 heures

* Français : 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0h30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Le temps hebdomadaire consacré aux récréations ne saurait excéder 2 heures. La durée de chaque récréation est à moduler en fonction de la durée de la demi-journée. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires.

<http://eduscol.education.fr/cid87975/projets-de-programmes-du-csp-pour-%0Eles-cycles-2-3-et-4-grilles-horaires-pour-la-mise-en-oeuvre-de-ces-programmes.html>

Publié au BO n°17 du 23 avril 2015, il concerne les élèves de six à seize ans et sera mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2016.

Retrouvez en PJ en intégralité le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui entre en vigueur à la rentrée 2016, sous différents formats.